

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 MAI 2010 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Raphaël SOTON, Christian ROUCHON, Adjointes ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Christophe DIELEN, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND.

Absents excusés : Patricia FOUCAULT donne pouvoir à François LECOMTE, Nadine DUMAIRE, Luc RODET donne pouvoir à Christelle ORAND.

Monsieur le Maire donne lecture des comptes-rendus des conseils municipaux des 30 mars 2010 et 06 avril 2010.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

ABRI BUS - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants qui attendent les transports scolaires au quartier du Pilon et au lotissement les Peupliers ne sont pas en sécurité à cause du nombre important de véhicules circulant sur la RD112.

Monsieur le Maire propose d'installer des abri-bus afin de sécuriser ces deux lieux de ramassages scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation de deux abri bus, au quartier du Pilon et au lotissement « Les Peupliers » et sollicite le Conseil Général de la Drôme afin d'obtenir une subvention aussi large que possible.

POTEAUX INCENDIE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer deux poteaux incendie situés dans le village qui sont vétustes et pourraient ne pas fonctionner en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de remplacement de deux poteaux incendie situés dans le village et sollicite le Conseil Général de la Drôme afin d'obtenir une subvention aussi large que possible.

TRAVAUX MENUISERIES « SALLE DES ROCHES QUI DANSENT » - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les menuiseries extérieures de la salle des Roches qui Dansent qui ne sont plus en bon état et qui créent d'importantes déperditions de chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures de la salle des Roches qui Dansent et sollicite le Conseil Général de la Drôme afin d'obtenir une subvention aussi large que possible.

CC2R - CONVENTION DE PRET DE MATERIEL SCENIQUE AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes Les Deux Rives dispose d'un parc de matériel scénique et festif. Ce matériel est prêté gratuitement aux communes membres de la Communauté de communes Les Deux Rives qui peuvent le mettre à disposition des associations à but non lucratif, organisatrices d'événements.

Jusqu'à aujourd'hui, une convention était signée pour chaque évènement. Il est proposé aux communes de signer pour l'année 2010 une convention cadre définissant les conditions de ce prêt.

Par la suite les communes transmettront par écrit (courrier, email ou fax) à la Communauté de communes Les Deux Rives, les demandes de prêts précisant notamment l'objet de la manifestation, sa date et les caractéristiques du matériel emprunté.

Cette convention cadre prévoit en particulier que :

- l'utilisation du matériel de sonorisation et du matériel d'éclairage ne peut être fait que par du personnel technique compétent. Sous réserve de ses disponibilités, l'agent spécialisé de la Communauté de communes Les Deux Rives pourra être mis à disposition. En cas d'indisponibilité, l'emprunteur devra justifier de la qualification de la personne à laquelle sera confié ce matériel.
- le transport de la sonorisation et du matériel d'éclairage est effectué uniquement par le personnel de la Communauté de communes Les Deux Rives.
- l'emprunteur devra souscrire une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter de l'utilisation du matériel, de perte ou de vol.
- L'emprunteur s'engagera à faire connaître sur tous les supports promotionnels de la manifestation, le soutien qu'il reçoit de la Communauté de communes Les Deux Rives.

Cette convention est valable 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix POUR et 14 ABSTENTIONS, approuve le projet la convention de prêt de matériel scénique aux communes membres de la Communauté de communes Les Deux.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'entretien des espaces verts de la Commune durant la période estivale, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet,.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet du 01 juillet au 27 août 2010, précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine et décide que la rémunération sera égale au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire afférente au grade des adjoints technique 2^{ème} classe.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Les manifestations du mois de Mai 2010
- L'aménagement du lac des Vernets
- L'assainissement du Hameau de Villeneuve
- Le poste de relevage des Bernardes
- L'assainissement du Village
- La voirie de la rue des Prés, de Villeneuve et des Romarines
- La pose de panneaux au lotissement « Les Sables »
- Le groupe de travail pour le commerce local
- Le raccordement postal
- Le Marais du Vernais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE